

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-10-07 - 6.01	
Point de l'ordre du jour	6.01	
Objet	Budget 2024 - Modification budgétaire (Modification G - Modifications regroupées non soumises à approbation)	

Le conseil communal,

Vu le tableau de modifications budgétaires au niveau des recettes et des dépenses non soumises à l'approbation de l'autorité de tutelle du budget 2024 libellé « Modification G » ;

Considérant que l'administration communale dispose actuellement, d'après le tableau des modifications budgétaires, d'un crédit excédentaire avant opérations de 405.171,90 € ;

Considérant que le collège propose de procéder à la modification budgétaire de :

20 articles	de recettes ordinaires	augmentation de crédit	+ 1.140.625,45 €
8 articles	de dépenses ordinaires	diminution de crédit	- 248.500,00 €
1 articles	de recettes extraordinaires	augmentation de crédit	+ 1.000,00 €
5 articles	de dépenses extraordinaires	diminution de crédit	- 830.000,00 €

Considérant que cette modification budgétaire concerne 34 articles détaillés au tableau des modifications ci-joint et entraîne une incidence totale de -2.220.125,45 € sur le résultat du budget de l'exercice 2024 ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire, le solde de l'excédent s'établissant après opérations à +2.625.297,35 € ;

Considérant que ces modifications serviront de contre-financement pour la modification budgétaire dénommée « H » (Modifications regroupées soumises à approbation), laquelle engendrera une dépense supplémentaire d'un montant total de +2.224.484,08 € ;

Vu le budget de l'exercice 2024 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 16 janvier 2024 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par 11 voix et une (1) abstention**

De modifier le budget de l'exercice 2024 conformément aux indications portées au tableau ci-contre libellé « Modification G ».

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Référence

CC.2024-10-07 - 6.01

Point

6.01

Objet

Budget 2024 - Modification budgétaire (Modification G - Modifications regroupées non soumises à approbation)



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 10 octobre 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,